BULLETIN OFFICIEL DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Direction générale de la gendarmerie nationale

Décision nº 64588 du 4 septembre 2015 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie de la spécialité « montagne »

NOR: INTJ1520978S

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense;

Vu le décret n° 2005-850 du 27 juillet 2005 modifié relatif aux délégations de signature des membres du Gouvernement;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie;

Vu la décision nº 81319 du 3 décembre 2014 (NOR: INTJ1426774S),

Décide:

Article 1er

L'adjudant dont le nom suit est promu au grade d'adjudant-chef le 1er octobre 2015:

Merlet, Florent Nigend: 197 020 Numéro de livret de solde: 8 048 542

Article 2

Les maréchaux des logis-chefs dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant le 1er octobre 2015:

Paddeu, EmmanuelNigend : 225 221Numéro de livret de solde : 8 084 023Sebille, Henri-XavierNigend : 233 464Numéro de livret de solde : 6 629 643

Article 3

Le gendarme dont le nom suit est promu au grade de maréchal des logis-chef le 1er octobre 2015:

Jouan, Sébastien Nigend : 219 333 Numéro de livret de solde : 8 071 933

Article 4

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du ministère de l'intérieur.

Fait le 4 septembre 2015.

Pour le ministre et par délégation : Le colonel, adjoint au sous-directeur de la gestion du personnel, A. Browaëys